

Commission Locale de l'Eau 18 mars 2025 au Grand-Lucé

Compte-rendu de réunion

Le 18 mars 2025, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réunie en séance plénière au Grand-Lucé (41), sous la présidence de M. Alain BOURGEOIS.

Liste de présence :

- COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 11 présents et 2 représentés (13/40)
- COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 11 présents et 3 représentés (14/20)
- COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 3 présents et 3 représentés (6/19)

Cela représente un total de 33 membres, dont 25 présents et 8 représentés, sur un total de 79 membres de la Commission Locale de l'Eau (42 %).

COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 11 présents et 2 représentés soit 13/40

Prénom	FONCTION
Mme Estelle COCHARD	Conseillère régionale du Centre Val-de-Loire
M. Jean-Claude BIZERAY	Maire de la commune de Saint-Biez-en-Belin
M. Jean-Paul TRICOT	Conseiller municipal de la commune du Lude
M. Hervé RONCIERE	Maire de la commune de Montval-sur-Loir
Mme Marie-Dominique GILLE-AYBES	Conseillère municipale de La Chartre-sur-le-Loir
M. Alain BOURGEOIS	Maire de la commune de Morée
M. Philippe CHAMBRIER	Adjoint au Maire de la commune de Vendôme
M. Jean-Luc NEXON	Maire de la commune de Trôo
M. Eric LAPLEAU	Maire de la commune de Saint Paterne Racan
M. Martial LECOMTE	Maire de la commune de Marolles-les-Buis
M. Siebe POSTMA	Conseiller communautaire de la communauté de commune Sud Sarthe

2 Mandats :

- M. Dominique DHUY Maire de la commune de Nourray à M. Alain BOURGEOIS Maire de la commune de Morée
- M. Daniel CHEVEE du Parc Naturel Régional du Perche à M. Martial LECOMTE Maire de la commune de Marolles-les-Buis

COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 11 présents et 3 représentés soit 14/20

Prénom	Structure
M. Hervé BRYJA	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie des Pays-de-la-Loire
Mme Nicole LÉBOUCHER	Chambre d'Agriculture de la Sarthe
Mme Vanessa VOYET	Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
M. Pascal CHATEIGNIER	Chambre d'Agriculture du Loiret
M. Jean-Alexandre DACHARY	Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de la Sarthe
M. Pierre FETER	Association régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Centre-Val de Loire
M. Philippe BOURLET	France Nature Environnement Centre Val de Loire
M. Bruno WEBER-REGNIER	Syndicat Mixte du Pays Vallée-du-Loir
M. Pierre BESNARD	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe
M. Gilles BRUNEVAL	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
Mme Anya VAN DER HOFF	Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe (GAB72)

3 Mandats :

- La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire (M. Thierry HAMARD) à la Chambre d'agriculture de la Sarthe (Mme Nicole LÉBOUCHER)
- La Fédération de pêche et de Protection du Milieu aquatique de Maine-et-Loire (M. Bernard MERLIN) à la Fédération de pêche et de Protection du Milieu aquatique de la Sarthe (M. Jean-Alexandre DACHARY)
- France Nature Environnement Sarthe (M. Francis DORLENCOURT) à UFC Que Choisir (M. Pierre BESNARD)

COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 3 présents et 3 représentés soit 6/19

Prénom	Structure
M. Vincent TRAN	Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. Christophe CHARRIER	DDT de la Sarthe
M. Emile HUGUET	DDT d'Eure-et-Loir

3 Mandats :

- La Direction Départementale des territoires de Maine-et-Loire (M. Philippe GUILBAUD) à la Direction Départementale des territoires de la Sarthe (M. Christophe CHARRIER)
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire (Mme Camille BURDIN) à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (M. Vincent TRAN)
- Le Centre Régional Propriété Forestière Île-de-France et Centre-Val de Loire (Mme Marine LAUER) à la Direction Départementale des territoires d'Eure-et-Loir (M. Emile HUGUET)

Ont également assisté :

Prénom	FONCTION
Appuis techniques	
Mme. Sarah BELLALOU	Appui technique pour la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher
M. Sébastien SALLE	Appui technique de Mme Vanessa VOYET
M. Guillaume LAMBERT	Appui technique de M. Hervé RONCIERE
M. Florian DELAUNAY	Appui technique de Mme Nicole LEBOUCHER
Mme Estelle VANDEN-ABEELE	Appui technique de M. Philippe BOURLET
Mme Sandrine GOUFFIER	Appui technique de Mme Anya VAN DER HOFF
Intervenants	
Mme Lea MAITRE	Animatrice de l'AT de l'AAC d'Oucques-la-Nouvelle (CD 41)
M. Denis LAUBERT	Maitre d'ouvrage de l'AT de l'AAC d'Oucques-la-Nouvelle (SIAEP)
M. Alex TARBOURIECH	Technicien de rivières de l'AT Escotais Long Dôme (CC Gâtine-Racan)
Cellule d'animation	
Mme Mathilde GOIDIN	Animatrice SAGE Loir (EPLoire)
Mme Florence FOUSSARD	Animatrice SAGE Loir et Coordinatrice CT Eau Loir aval (EPLoire)
Mme Florine CHAMPION	Chargée de mission gestion quantitative SAGE Loir (EPLoire)

Liste des membres excusés : 11 membres sont excusés. Cf. [Annexe 1](#)

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la cellule d'animation du SAGE Loir
2. Accord de Territoire de l'AAC d'Oucques-la-Nouvelle (41)
3. Accord de Territoire 2025-2027 Escotais Long Dôme
4. Accord de Territoire 2025-2027 Loir Aval
5. Avis sur les enjeux du SDAGE 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne
6. Informations diverses

INTRODUCTION

La séance débute à 9h30.

M. Alain BOURGEOIS, Président de la CLE du SAGE Loir, introduit la réunion en remerciant les participants présents. Il annonce les excusés et les mandats.

M. Alain BOURGEOIS rappelle que les appuis techniques ne peuvent intervenir qu'en présence de leurs élus¹

¹ Précision : le collège 1 étant nominatif, un appui technique ne peut pas remplacer et intervenir à la place de l' élu absent, il ne pourra être présent à la CLE qu'en accompagnement. Les collèges 2 et 3 n'étant pas nominatifs, les structures peuvent être représentées par un élu ou un agent, auquel cas, ce dernier vote et participe au débat.

M. Alain BOURGEOIS annonce l'ordre du jour.

Mme Mathilde GOIDIN précise que l'ordre du jour a été modifié par rapport à celui qui avait été envoyé avec l'invitation par mail, du fait de contraintes de timing et d'éléments manquants. Il n'y aura pas d'avis de la CLE sur les AT, mais uniquement des présentations. Le rapport d'activité 2024 ne sera pas présenté, les deux animatrices ayant besoin de plus de temps pour prendre connaissance des actions menées avant leur récente prise de poste.

ORDRE DU JOUR N°1 : PRESENTATION DE LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE LOIR

Mme Mathilde GOIDIN présente la cellule d'animation du SAGE Loir :

- Mme Mathilde GOIDIN a rejoint la cellule d'animation en janvier 2025 en tant qu'animatrice principale en remplacement de Mme Marie JAOUEN (en arrêt depuis mars 2023) ;
- Mme Florence FOUSSARD a intégré la cellule d'animation en novembre 2024 en tant qu'animatrice du SAGE Loir et coordinatrice du CT eau Loir aval ;
- Mme Florine CHAMPION est arrivée en janvier 2024 sur le poste de Chargée de mission gestion quantitative

ORDRE DU JOUR N°2 : AT DE L'AAC D'OUCQUES-LA-NOUVELLE (41)

Mme Léa MAITRE présente l'Accord de Territoire de l'AAC d'Oucques la Nouvelle (cf. Présentation).

Mme Mathilde GOIDIN ajoute qu'un avis sera formulé avec le bureau de la CLE en mai et invite les participants à profiter de la présence de l'animatrice et du maître d'ouvrage pour poser leurs questions ou faire part de leurs remarques.

M. Emile HUGUET rappelle qu'il a été évoqué lors de la présentation des indicateurs de résultats au captage, mais qu'une amélioration et un impact du plan d'action ne peuvent être attendus sur une période aussi courte que trois ans. Il demande quels objectifs chiffrés ou résultats intermédiaires sont prévus.

Mme Lea MAITRE répond que l'évaluation s'appuiera sur des indicateurs spécifiques à chaque action, qui seront affinés et validés en COPIL.

En l'absence d'autres questions, Mme Mathilde GOIDIN propose de passer au point suivant.

ORDRE DU JOUR N°3 : AT 2025-2027 ESCOTAIS LONG DEME

M. Alex TARBOURIECH présente l'Accord de Territoire 2025-2027 Escotais Long Dême (cf. Présentation).

M. Vincent TRAN rappelle quelques éléments de contexte car l'absence de position de l'agence de l'eau peut paraître surprenante : dans le cadre du 12^e programme, il a fallu cibler les masses d'eau en état moins que bon, dans l'objectif d'un passage en bon état de l'ensemble des masses d'eau.

Certaines masses d'eau, bien que classées en bon état, restent fragiles, mais l'agence est confrontée à une exigence de priorisation budgétaire. Le fait que certains Accords de Territoire sont élaborés en parallèle de la concertation technique sur l'état des lieux peut amener à des choses contre intuitives, mais l'évaluation doit rester objective. M. Vincent TRAN illustre cela avec l'exemple d'une délégation où seulement 13% des masses d'eau sont actuellement en bon état, ce qui laisse un champ d'action assez large.

M. Alex TARBOURIECH précise que l'agence de l'eau se base sur une station représentative tandis que lui dispose de données quotidiennes, qui montrent que l'état de la masse d'eau n'est pas forcément bon. C'est dans ce contexte qu'une demande de déclassement a été formulée. Par ailleurs si la station est déclarée comme non représentative, ils travailleront ensemble pour en identifier une autre, dans l'objectif commun d'atteindre le bon état de la masse d'eau.

Mme Sandrine GOUFFIER demande quels indicateurs permettent de conclure que l'état est dégradé. Elle mentionne des sondes fournissant des mesures informatisées sur la quantité d'eau.

M. Alex TARBOURIECH répond que les masses d'eau ne sont pas équipées d'outils automatiques, son suivi nécessite des mesures de terrain. Les données sont entrées sur ordinateur, notamment celles d'une station volumétrique, mais deux masses ne sont pas suivies. Par ailleurs, les données sur les nitrates et les pesticides restent limitées. Le suivi des nitrates est principalement réalisé dans le cadre de l'Accord de Territoire sur l'AAC voisin, où les concentrations dépassent les 50mg/L. En dehors de cet AAC, les données sont rares. Le diagnostic réalisé par le bureau d'études Aquascop met en évidence que 80 % de la masse d'eau est dégradée.

Mme Estelle COCHARD souligne que la problématique de financement rencontrée par l'agence de l'eau est bien comprise. Elle ajoute que plus l'état de l'eau sera dégradé, plus il faudra intervenir et plus cela coûtera cher. Du fait que les collectivités se désengagent aujourd'hui, il est compliqué d'avoir une boussole, de savoir où on va. Des mesures curatives sont employées plutôt que des mesures préventives. Un « effet ciseau » est en train d'arriver. Pour mobiliser efficacement les moyens disponibles, il est nécessaire que tout le monde se mette autour de la table, c'est-à-dire l'ensemble de ceux qui sont engagés réglementairement dans les instances.

M. Vincent TRAN précise que le propos était de remettre en perspective plutôt que d'exprimer des inquiétudes budgétaires. Le 12e programme 2025-2030 est renforcé par rapport au précédent, mais les deux premières années sont plus contraintes en attendant la montée en puissance des redevances. De plus, 2024 a été une année record en termes d'interventions, ce qui a conduit au report en 2025 des actions n'ayant pas pu être soutenues. Cet « effet ciseau » justifie la nécessité de priorisation. M. Vincent TRAN ajoute que cela ne remet pas en cause l'intervention de l'agence auprès des collectivités pour agir sur les masses d'eau en état dégradé pour les faire basculer en bon état. Le travail en cours sur le SDAGE doit être la boussole. Il partage la volonté d'agir sur des mesures structurelles et pas uniquement curatives.

M. Jean-Alexandre DACHARY fait remarquer que les masses d'eau sont considérées en bon état alors que l'exposé indique qu'une grande partie du linéaire est dégradée. Il s'interroge sur le paradoxe entre la dégradation fonctionnelle des cours d'eau et leur déclassement en bon état, et sur les indicateurs qui empêchent d'intervenir. La Sarthe est concernée par l'extrémité aval de la masse d'eau en question, où très peu d'actions sont prévues. M. Jean-Alexandre DACHARY demande si, dans le 12^e programme, les interventions visant la continuité écologique peuvent concerner des masses d'eau classées en bon état.

M. Vincent TRAN répond que oui, des interventions sont possibles si des effacements sont réalisés. L'agence, la DREAL et l'OFB sont obligés de se baser sur des indicateurs pour avoir une continuité dans

l'évaluation de l'état des masses d'eau entre les périodes d'évaluation. C'est parce qu'ils savent que ces indicateurs sont incomplets et insuffisants pour caractériser complètement une masse d'eau qu'ils font appel dans le cadre des consultations techniques aux expertises locales. M. Vincent TRAN rappelle qu'en Pays de la Loire, seulement 11 % des masses d'eau sont en bon état ce qui laisse la possibilité d'agir sur les 89% restants.

Mme Florence FOUSSARD ajoute que l'Accord de Territoire sera soumis à l'avis de la CLE en bureau ou en séance plénière.

En l'absence d'autres remarques, Mme Mathilde GOIDIN propose de passer au point suivant.

ORDRE DU JOUR N°4 : AT 2025-2027 LOIR AVAL

Mme Florence FOUSSARD présente l'Accord de Territoire 2025-2027 Loir Aval (cf. Présentation).

En l'absence de questions, Mme Mathilde GOIDIN propose de passer au point suivant.

ORDRE DU JOUR N°5 : AVIS SUR LES ENJEUX DU SDAGE 2028-2033 DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Mme Mathilde GOIDIN et Mme Florence FOUSSARD présentent les enjeux du SDAGE ainsi que les pistes d'actions proposées (cf. Présentation).

Enjeu 3 :

M. Christophe CHARRIER souhaite féliciter le comité de bassin, l'agence de l'eau et le comité technique pour le travail accompli. Le document est très cohérent, complet et clair, mettant en évidence les enjeux auxquels est confronté l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. Il rappelle que trois exercices se déroulent en parallèle : le SDAGE le PGRI et le plan d'actions pour les milieux marins. Concernant la gestion des inondations, les collectivités exerçant désormais la compétence GEMAPI doivent assurer une cohérence locale pour mener ces politiques. M. Christophe CHARRIER trouve que ces trois documents mériteraient d'être plus travaillés au niveau du bassin pour améliorer la cohérence et l'articulation entre les politiques publiques.

M. Philippe CHAMBRIER ajoute que, concernant les inondations, un important travail de prévention a été mené ces 40 dernières années. Un rapport très complet avait été publié en 1980, identifiant un certain nombre d'actions à mener pour lutter contre les inondations. L'année dernière, un épisode de crue rapide a eu lieu, lié au changement climatique et à l'urbanisation. Une étude a été réalisée sur les zones d'expansions de crues sur le Pays Fléchois et le Pays Vendômois, et M. Philippe CHAMBRIER demande d'améliorer la communication sur ce sujet. Dans les zones critiques, un certain nombre de communes ont mis en place des moyens artisanaux comme des barrières anti-inondations pour limiter les débordements. Il est important de poursuivre des actions complémentaires aux zones d'expansions de crues afin de mieux protéger les populations.

Mme Florence FOUSSARD précise que la CLE était également invitée à formuler un avis sur les enjeux du PGRI. Etant donné qu'un PEP existe sur le périmètre du Loir, la cellule d'animation ne s'est pas impliquée davantage sur ce sujet et a préféré laisser la main aux collègues du PEP.

Mme Estelle COCHARD insiste sur le fait qu'il est essentiel de renforcer la cohérence des politiques publiques, tout comme d'améliorer la communication globale et entre les communes. Cela afin de partager les bonnes pratiques et savoir qui coordonne.

M. Hervé Roncière ajoute que les PICS, actuellement en cours d'élaboration et intégrant l'obligation de recenser les moyens humains, viendront renforcer la coopération et la coordination. La problématique de l'eau est un sujet qu'il porte au quotidien, ce qui a conduit à la création du SMLB sur la communauté de communes de Loire-Lucé-Bercé, pour renforcer les actions GEMAPI. La présence des élus et des techniciens GEMAPI est un atout pour cette instance, jugée pertinente et complète en termes de connaissances et de compétences sur la gestion du cycle de l'eau. Les élus, en particulier, ont un rôle à jouer lors du transfert des compétences « eau et assainissement ». Ils sont conscients de la nécessité de solidarité pour maintenir la qualité et la quantité de la ressource en eau, mais sont confrontés à des besoins de financements très importants, d'autant plus que la fréquence des crues augmente dans des délais très courts. Les enjeux en termes de gouvernance et d'efficacité sont majeurs. Plus la coopération au sein des instances sera renforcée, plus nous serons en mesure de coordonner des plans d'actions, et mieux nous répondrons aux défis, notamment celui du maintien d'une alimentation en eau potable sur nos territoires.

Enjeu 4 :

M. Sébastien SALLE souligne que le SDAGE accorde une place importante aux sols, au foncier et aux solutions fondées sur la nature. Il estime important de mentionner que la consommation de foncier a des impacts économiques sur les exploitations agricoles, et qu'il faudrait la limiter au strict nécessaire.

Enjeu 5 :

M. Christophe CHARRIER s'interroge sur la question du stockage et de la priorisation des usages : il est évident que les usages pour l'eau potable sont prioritaires en cas de crise mais plutôt que de prioriser l'intégralité des usages, il faudrait raisonner dans une économie globale et avoir une réflexion collective.

M. Vincent TRAN ajoute qu'on peut effectivement s'interroger sur le lien souhaité entre la priorisation des usages et le stockage. La CLE peut demander de préciser globalement les usages prioritaires sur un territoire en cas de crise mais à l'échelle d'un projet particulier de stockage cela va dépendre de la discussion locale et ça paraît compliqué de l'ajouter au document du SDAGE. Concernant l'alimentation en eau potable c'est déjà prévu dans le document.

Mme Florence FOUSSARD conclut que les propositions de modifications sont retirées.

Enjeu 6 :

Mme Sandrine GOUFFIER demande que soit précisé ce que l'on entend par "modèles alternatifs".

M. Vincent TRAN précise qu'il est écrit dans le SDAGE que ces modèles alternatifs seront mis en place en intégrant la prise en charge des coûts induits, des prises de risques réalisées pour ces nouveaux modèles. Cela fait écho aux échanges précédents au sujet de la nécessité d'un accompagnement. Il est également écrit que cette transformation ne peut se faire qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs et en lien avec les politiques territoriales pertinentes. C'est une transformation plutôt globale qui est envisagée.

M. Sébastien SALLE souligne que, concernant les modèles agricoles, la transformation et la rupture ne sont pas forcément une solution. Certains modèles existants peuvent apporter une réponse aux

problématiques de qualité de l'eau. Les conséquences économiques et sociales doivent être évaluées avant d'envisager une transformation.

M. Vincent TRAN rappelle qu'il est écrit « en intégrant la prise en charge des coûts induits, des prises de risques réalisées pour ces nouveaux modèles ». Cette préoccupation est donc bien prise en compte.

M. Sébastien SALLE précise que la chambre d'agriculture n'est pas d'accord avec le mot « rupture »¹ et avec les termes de « transformation des modèles existants ». Il y a besoin d'accompagner des modèles innovants qui peuvent être en rupture, mais ça ne doit pas être la norme.

Mme Estelle COCHARD considère que le mot "s'engager" est important pour la transformation des modèles, en garantissant que le coût de ces transformations soient bien pris en compte. On n'a pas d'autre choix que de s'y engager, notamment pour des raisons de santé, mais il est évident que le monde agricole ne doit pas être laissé sans accompagnement. Le changement demande du temps et des engagements forts. On est dans un contexte global de dégradation de la qualité et de la quantité de l'eau, avec l'emploi toujours plus important de mesures essentiellement curatives. Il y a une partie de la profession qui s'engage aujourd'hui mais qui n'est pas suffisamment accompagnée.

M. Vincent TRAN ajoute qu'il est effectivement question d'agriculture dans cet enjeu n°6 mais pas seulement. La transformation du modèle existant concerne l'ensemble des secteurs.

M. Sébastien SALLE répond que la chambre d'agriculture est consciente de la nécessité d'adaptation et qu'elle n'a pas attendu pour avancer sur ce sujet. Les expérimentations permettent d'en observer les limites, et notamment l'impact sur le foncier. Le mot « rupture » n'est pas adapté. On a besoin d'accompagnement et de temps.

M. Siebe POSTMA ajoute que l'on a en effet besoin d'agriculture sous toutes ces formes, que le partage de l'eau est important et que ce qui coûte cher c'est l'énergie nécessaire à la production d'eau potable.

M. Pierre BESNARD soulève la question de savoir s'il faut prioriser l'approvisionnement en eau pour les agriculteurs ou assurer la santé des individus qui est considérablement impactée par la pollution. Les mesures préventives n'ayant pas été prises à temps, il faut aujourd'hui prendre des mesures curatives qui coûtent chères. Le monde agricole est le premier touché par la pollution. Il faut réagir dès maintenant et de manière drastique pour éviter de prendre des mesures plus coûteuses et contraignantes à l'avenir. M. Pierre BESNARD ajoute que les industries polluent considérablement et que tout n'est pas analysé. Qu'est-ce qu'on entend alors par « eau potable » ? Cela dépend des critères d'analyse, or ça coûte cher. La qualité de l'eau est primordiale pour tout le monde. Les agriculteurs doivent revoir leur mode de production et revenir à une agriculture conventionnelle, et non pas industrielle comme c'est le cas aujourd'hui.

M. Martial LECOMTE informe qu'aujourd'hui des captages d'eau potable, pourtant productifs, sont abandonnées car ils sont pollués. Cela implique de faire des interconnexions de réseaux d'eau qui coûtent très cher, et c'est dommage.

Mme Vanessa VOYET a le sentiment que tout est mis sur le dos de l'agriculture alors qu'il y a d'autres sources de pollution. Les agriculteurs travaillent avec leur environnement, avec la nature et ils en prennent compte. Ils n'ajoutent pas des pesticides et des nitrates pour le plaisir. Il y a des enjeux notamment liés au climat auxquels il faut s'adapter, donc des règles strictes ne sont pas envisageables.

¹ Après vérification le mot « rupture » n'apparaît pas dans l'enjeu n°6 du SDAGE mais dans le titre de l'enjeu n°2

Mme Anya VAN DER HOFF informe qu'en Allemagne il a été constaté que l'agriculture biologique dans un périmètre de captage coûte 17 fois moins cher que de laisser en agriculture conventionnelle et de dépolluer l'eau ensuite.

M. Sébastien SALLE signale qu'il ne faut pas opposer les types de productions. Il est évident qu'il faut soutenir ceux qui sont en agriculture biologique dans leur démarche, et accompagner ceux qui ne le sont pas. Il ne faut pas ériger un modèle qui va tout résoudre : il y a beaucoup de conversion en agriculture biologique sur les AAC pour résoudre la problématique des pesticides mais des difficultés persistent concernant les nitrates. M. Sébastien SALLE ajoute que tout le monde ne pourra pas passer au bio. Il y a un manque de cohérence entre l'offre et la demande. Des agriculteurs en Eure-et-Loir convertis en agriculture biologique reviennent en arrière faute de marché. C'est pourquoi il faut prévoir un accompagnement économique dans le cadre des politiques de l'eau.

Mme Sandrine GOUFFIER répond qu'en principe les agricultures ne sont pas opposées. Le GAB accompagne ceux qui changent progressivement leur système, et notamment ceux issus de l'agriculture conventionnelle. Elle reconnaît qu'il y a actuellement une crise mais que l'agriculture biologique reste une solution efficace pour améliorer la qualité des sols et de l'eau. On ne peut donc que l'encourager en particulier sur les zones de captages. En Sarthe on peut constater qu'il ne se passe pas grand-chose, malgré le financement et les moyens alloués : à partir du moment où des mesures réglementaires ne sont pas établies, rien ne bouge. Mme Sandrine GOUFFIER rejoint les inquiétudes exprimées par les maires concernant le coût très élevé de l'assainissement de l'eau. Elle reconnaît que c'est très compliqué de changer de système, car cela demande des moyens et de la technicité, mais estime qu'il est temps de passer à la vitesse supérieure, pour le bien de tout le monde, y compris pour la santé des agriculteurs. L'INRAE vient de sortir un rapport démontrant que les pesticides génèrent des maladies neurodégénératives chez les agriculteurs. L'agriculture biologique doit être encouragée, et les pouvoirs publics, les collectivités et l'Etat doivent soutenir et assurer un revenu décent aux agriculteurs. Elle ajoute que jusqu'alors les agriculteurs biologiques vivent décemment dans leurs métiers, mais que c'est aussi une question de valeurs. Ces pratiques vertueuses doivent se généraliser.

Mme Estelle COCHARD indique qu'il y a des actions intéressantes à soutenir : un GIEE a lieu sur le département 28 afin de travailler sur l'agriculture de conservation des sols. Ce groupe permet des échanges entre agriculteurs en conventionnel et en agriculture biologique, qui collaborent pour supprimer les intrants. Les discussions peuvent porter sur la gestion des couverts ou l'utilisation du glyphosate. Ces actions vont dans le bon sens : c'est un travail complexe mais collectif qui profitera à tout le monde. Il ne s'agit pas d'opposer qui que ce soit.

M. Hervé RONCIERE ajoute qu'il lui est impossible d'opposer l'écologie et la santé des citoyens à la réalité économique de son territoire rural, qui est aux mains des agriculteurs. Il souligne cependant que le maintien de la qualité et de la quantité de l'eau est un enjeu fort et que l'évolution des générations a toujours entraîné une évolution des pratiques. S'engager dans des modèles alternatifs, c'est se donner la possibilité d'expérimenter et de trouver des solutions. Ne rien faire c'est faire le constat de la situation dans laquelle on est et qui nous oppose pour des raisons économiques. Au fond nous sommes tous d'accord sur le besoin d'agir et de ne pas laisser à nos enfants cette responsabilité qui est la nôtre aujourd'hui.

M. Hervé BRYJA est d'accord avec ce qui vient d'être dit et souhaite donner un exemple : les industriels cherchent aujourd'hui des solutions car le chrome 6 va être interdit en France d'ici 2030 pour préserver la qualité de l'eau. Pour certaines pièces mécaniques cela ne pose pas de problème mais pour d'autres pièces il n'est pas possible de se passer du chrome. Cela implique qu'elles soient fabriquées dans d'autres pays où, en l'absence de réglementation, le chrome sera rejeté dans la nature. Donc oui il faut faire quelque chose, mais les élus doivent aussi donner les moyens à la France et à l'Europe de se défendre face à ces pays qui ne sont pas vertueux. De même, le secteur agricole

doit arrêter de polluer les terres mais à condition que le blé, par exemple, ne soit pas importé de pays où les pesticides sont utilisés en grande quantité. M. Hervé BRYJA insiste sur le fait qu'on a conscience qu'il faut faire quelque chose, mais que les élus communaux, départementaux et régionaux doivent faire en sorte que les élus nationaux et européens mettent en place des lois. Les services de l'Etat et les laboratoires doivent eux analyser les produits agricoles d'autant plus s'ils sont importés pour pouvoir mettre en rivalité les produits français et étrangers. Les agriculteurs et les industriels sont conscients des enjeux et cherchent à assurer la pérennité de leurs établissements et de la société. Cependant ils ne peuvent pas s'engager à l'aveugle sur des engagements qui mettraient en péril leur activité, alors qu'ils subissent la concurrence de produits importés et pollués.

Mme Mathilde GOIDIN conclut que le terme « envisager » est remplacé par « s'engager avec un accompagnement sur le plan économique »

Mme Nicole LÉBOUCHER informe que la chambre d'agriculture des Pays de la Loire a émis un avis défavorable sur l'ensemble du SDAGE pour les raisons suivantes : les impacts socio-économiques des territoires ne sont ni mentionnés ni évoqués, et la gestion de l'eau est abordée sans considération de l'intérêt général de l'agriculture pour la souveraineté agricole et alimentaire.

M. Alain BOURGEOIS propose de passer au vote pour la validation de l'avis sur les enjeux du SDAGE :

- Votant.es : 33
- Pour : 27
- Contre : 4
- Abstentions : 2

L'avis est validé.

Mme Marie-Dominique GILLE-AYBES demande l'état d'avancement de l'étude sur le ruissellement

Mme Florence FOUSSARD répond que l'analyse des offres est en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme Mathilde GOIDIN annonce diverses informations (cf. Présentation) :

- L'avis rendu sur le SCoT Loire Angers et sur le PLUi CC Anjou Loir et Sarthe
- Le décret SAGE
- Le courrier du SEA alertant sur la dégradation de la qualité de l'eau du Loir
- L'avis à rendre sur le programme de mesure Loire-Bretagne
- Les prochaines dates de la CLE et du bureau de la CLE

M. Alain BOURGEOIS clôture la séance à 12h40 en remerciant l'ensemble des participants.

ANNEXE 1 : Liste des membres excusés (11)

1^{er} collège :	
Mme Béatrice LATOUCHE	Conseillère régionale des Pays-de-la-Loire
M. Nooruddine MUHAMMAD	Conseiller départemental Maine et Loire
Mme Valérie GERVES	Vice-présidente départementale Indre-et-Loire
M. Thierry BRACQUEMOND	Conseiller départemental Loiret
M. Patrick JEANNE	Conseiller municipal de Bonneval
M. Jean-Paul BEAUMONT	Vice-président en charge du Loir au Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme
2^{ème} collège :	
Mme Marie-Noëlle AMIOT et M. Bertrand MINIER	CCI de la Région Centre Val de Loire
M. Yves D'ANDIGNE	Président de l'Association CADVIL
3^{ème} collège :	
M. Xavier PELLETIER	Préfecture du Loir-et-Cher
M. Olivier POITE	DDT du Loir et Cher
M. Pierre VANHOODYDONCK	DDT de l'Indre et Loire